ÉDUCATION SANDE

NOVEMBRE 2015 316

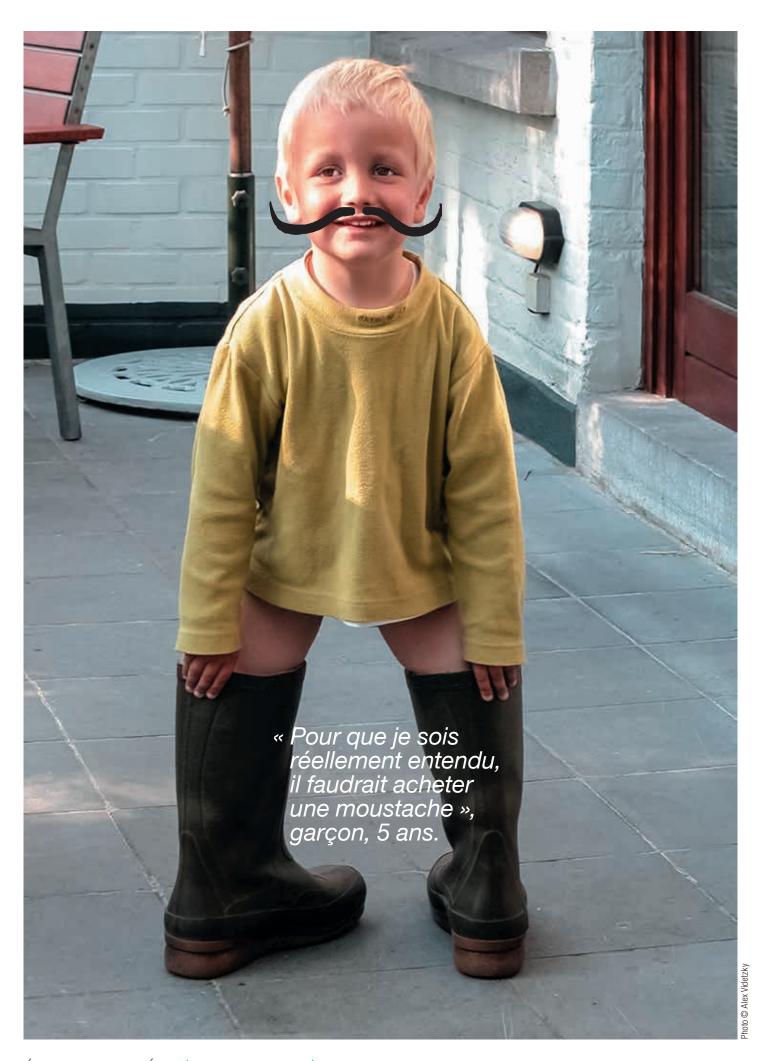
L'enfance et la jeunesse au cœur des politiques de bien-être

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse



UN MENSUEL AU SERVICE DES INTERVENANTS FRANCOPHONES EN PROMOTION DE LA SANTÉ DEPUIS 1978

www.educationsante.be



ÉDUCATION SANTÉ 316 | NOVEMBRE 2015 | PAGE 2

ÉDITORIAL

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse : produire des connaissances utiles pour l'action



Michel Vandekeere, Directeur de recherches OEJAJ

Ce texte est une adaptation de l'introduction à la publication '15 ans de recherches pour l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse – Florilège de publications'

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) a fêté ses quinze ans en octobre 2014. Service d'étude du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les missions qui lui sont confiées visent à l'élaboration de politiques globales et intégrées au bénéfice des enfants et des jeunes : il a été concu comme un service transversal, au carrefour de différentes compétences gérées par les administrations fonctionnelles. Il appuie résolument ses actions sur la Convention internationale des Droits de l'Enfant qu'il contribue à promouvoir et à mieux faire connaître. Les travaux réalisés par l'Observatoire ont pour ambition de jeter des ponts entre les différents secteurs et les différents acteurs concernés par les politiques d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse. Par exemple, en abordant des problématiques partagées par plusieurs acteurs ou en traitant les objets d'étude de manière décloisonnée.

Quatre piliers

L'identité de l'Observatoire repose sur quatre piliers :

- -Service d'étude transversal, il réalise ou pilote des recherches et des évaluations ;
- -Service d'aide à la décision publique en matière de politiques d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse, il diffuse les résultats de ces recherches et évaluations et les traduit en préconisations;
- Composé d'une équipe pluridisciplinaire, il contribue à l'articulation des pratiques de terrain et de recherche;
- Attaché au Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il fonde ses activités sur une éthique double : celle de la recherche scientifique et celle du service public.



Les missions de l'Observatoire

Ses missions se déclinent en quatre axes de travail :

- Mieux connaître les enfants et les jeunes, en restant en permanence à leur écoute;
- Mieux connaître les services de la Communauté française, en prenant en compte l'expertise des acteurs;
- Promouvoir les droits et le bien-être des enfants et des jeunes, en plaçant la Convention internationale des Droits de l'Enfant au centre de ses travaux;
- Évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse, en permettant à chacun de mieux comprendre les effets de ses actions.

Sa volonté de connaître, de rassembler, d'articuler, de coordonner peut se résumer en une formule : produire des connaissances utiles pour l'action.

Ressources et outils

Cette volonté se décline concrètement en une variété de ressources et d'outils mis à

disposition des différents acteurs et partenaires : rapports de recherche, lettres d'information, « working papers », vidéos, bases de données, cartographies interactives, manuels ou guides pratiques, publications à destination des enfants... Tous disponibles via le site internet : www.oejai.cfwb.be

Au-delà de cette diversité, l'Observatoire accorde une place prépondérante au développement de véritables lignes de recherche et d'expertise comme par exemple la réalisation d'enquêtes auprès d'enfants et de jeunes, l'évaluation des politiques publiques, les publications adaptées aux enfants ('childfriendly'), la participation des enfants et des jeunes ou encore l'élaboration d'indicateurs.

Pour en savoir plus...

15 ans de recherches pour l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Florilège de publications : http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=publi_oejaj

Approches communes de l'enfance et de la promotion de la santé

Chantal Vandoorne, SCPS APES-ULg

En décembre dernier¹, Éducation Santé vous incitait à découvrir, sur le site <u>www.oejaj.cfwb.be</u>, les nombreux travaux commandités, réalisés et diffusés par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), argumentant les voies de réflexions communes avec celles des acteurs de promotion de la santé.

Approfondissant cette première impression, Éducation Santé a noué un partenariat avec l'OEJAJ et lui a demandé de se présenter, puis d'orienter ses lecteurs au cœur des travaux les plus emblématiques de ses missions et de son engagement au service de la promotion des droits de l'enfant.

L'investissement dans les politiques de l'enfance, de l'éducation de base, est unanimement pointé par les travaux scientifiques et organismes internationaux comme un des principaux déterminants de la réduction des inégalités sociales de santé dans une population². Ce dossier montre que construire l'équité en santé et promouvoir les droits de l'enfant convergent non seulement sur le plan des finalités, mais aussi sur celui des stratégies, des objets d'action prioritaires. Nous y découvrons combien la vision des acteurs de promotion de la santé rencontre celle des autres secteurs préoccupés par l'enfance et la jeunesse : certaines phrases des articles nous sont étrangement familières, certains auteurs cités par l'équipe de l'OEJAJ sont enseignantschercheurs dans des Écoles de santé publique, etc. Les facteurs favorables à la construction d'une politique transversale locale sont semblables qu'elle soit de l'enfance ou de la santé, l'identification des différents niveaux de participation aussi. Travail sur l'estime de soi, exercice des compétences psychosociales, activités qui favorisent l'empowerment individuel et collectif, attention à la participation des populations concernées, aménagement sécurisant et

épanouissant des milieux de vie, autant de pratiques caractéristiques des approches de promotion de la santé, qui font écho aux dimensions du bien-être issues de l'expression des enfants et des jeunes. Autant de dimensions que des chercheurs ont par ailleurs reliées aux différences de position sociale qui creusent les inégalités de santé.

Ainsi, les articles présentés dans ce dossier expriment suffisamment de culture et de références communes pour pouvoir envisager en toute confiance une appropriation réciproque de leurs spécificités par les secteurs de l'enfance et de la jeunesse d'un côté, par secteur de la promotion de la santé de l'autre.

Suffisamment de communautés donc pour pouvoir tirer profit des informations précises fournies par les productions de l'Observatoire en vue de documenter concrètement cette vision globale et intégrée de l'enfance et de la jeunesse qui *complémente*³ naturellement l'approche alobale et intégrée de la promotion de la santé. Dans les deux cas, le mot clé est : transversalité. En particulier, les acteurs de promotion de la santé pourront enrichir leurs pratiques avec des outils concrets et précis qui favorisent la participation des enfants et des jeunes, avec des repères qui facilitent la compréhension, par ceux-ci, des informations et des enjeux qui les concernent. On peut en effet supposer que ces repères s'inscrivent dans les bonnes pratiques de littératie en santé.

Enfin l'enquête qui a fait émerger auprès des jeunes de 12 à 16 ans les pratiques d'affiliation,

les effets des affiliations et les liens qu'elles entretiennent avec les inégalités socio-économiques, nous invite à approfondir leur importance comme médiateurs des inégalités sociales de santé: entre position sociale et accès aux services, accès à la connaissance, au sentiment de compétence, à la confiance en soi...

L'OEJAJ est un service transversal au carrefour de différentes compétences gérées par les entités fonctionnelles. Il oppose la globalité des individus à la fragmentation des politiques. La répartition des compétences de promotion de la santé entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les régions laisse présager une fragmentation supplémentaire : elle comporte une dimension générationnelle. Il convient donc aussi d'opposer cette fragmentation des politiques et le concept de construction de la santé tout au long de la vie 4.

Les enjeux liés au tissage de transversalité sont majeurs : la santé est un des droits de l'enfant et une des dimensions du bien-être de celui-ci, la mise en œuvre transversale des droits de l'enfant rencontre les déterminants sociaux de la santé. Ce dossier, nous l'espérons, pose les prémisses d'alliances qui conforteront une vision et des approches communes. C'est, en tout cas, dans cette perspective que nous vous invitons à prendre connaissance de la continuité et de la diversité des travaux de l'OEJAJ au travers de sept thématiques spécifiques qui ont semblé particulièrement pertinentes pour les acteurs de la promotion de la santé.

¹ VANDOORNE C., Cracs, Neets... and Agency, le vocabulaire d'un autre monde... ou pas ?, Éducation Santé n° 306, décembre 2014, http://educationsante.be/article/cracs-neets-and-agency-le-vocabulaire-dun-autre-monde-ou-pas/

² PAQUET G. et al (2009), Les inégalités sociales de santé à la petite enfance : comment réduire leurs répercussions à l'âge adulte, Éducation Santé 245, mai 2009, pp 8-10. Voir aussi sur notre site http://educationsante.be/article/atelier-petite-enfance-les-inegalites-sociales-a-la-petite-enfance-comment-reduire-leurs-repercussions-a-lage-adulte/

³_ Par analogie avec la complémentation (des protéines): augmentation de la valeur nutritive protéique obtenue en mélangeant deux protéines qui ont un acide aminé limitant différent, dans des proportions telles que la qualité protéique du mélange est supérieure à celle des deux protéines constituantes prises séparément.

⁴ Health 2020 (OMS- Europe) réaffirme l'importance de la santé comme ressource essentielle pour la société, mais aussi l'influence de toutes les politiques sur la santé (Health in all policies). Il met l'accent sur l'amélioration de la santé et la réduction des inégalités sociales de santé à travers une gouvernance mobilisatrice et participative. Il propose 4 priorités : une approche de la santé émancipatrice et continue (« tout au long de la vie »); des stratégies de santé transversales et intégrées dont la promotion de la santé est le noyau central; un système de santé centré sur les besoins des populations (couverture universelle, première ligne, santé publique, etc.); des communautés résilientes et des environnements favorables.

INITIATIVES

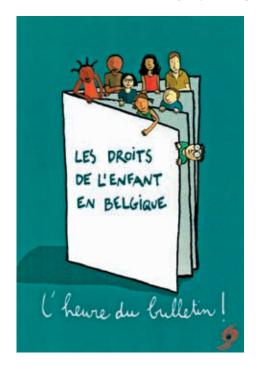
Le plan d'action national en faveur des droits de l'enfant : quand évaluation rime avec participation

Pierre-Yves Rosset, chargé de mission OEJAJ

On entend souvent parler des droits de l'enfant sans véritablement en connaître tous les tenants et aboutissants.

Ceci n'est pas étonnant tant la place de l'enfant dans la société fut maintes fois questionnée, consacrée, contestée et redéfinie.

Ce sujet de plus en plus 'bateau' est au cœur de nombreux enjeux, légitimant ainsi le fait que les pouvoirs publics s'en saisissent, allant même jusqu'à l'ériger au rang de haute priorité sur l'agenda politique.



La Convention internationale des Droits de l'Enfant en quelques mots...

Les droits de l'enfant font partie intégrante des droits de l'Homme et définissent un domaine pluridisciplinaire, nécessitant de surcroît une approche transversale des politiques publiques. Éducation, culture, santé, logement, loisirs, médias sont autant de domaines et champs de compétences directement liés à la réalisation des droits de l'enfant.

Ces droits sont consacrés dans de nombreux textes juridiques. Toutefois, la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), adoptée le 20 novembre 1989, est le premier instrument juridique

international de force contraignante à exclusivement garantir des droits spécifiques aux enfants.

Cette Convention repose sur quatre principes-piliers qui sont l'intérêt supérieur de l'enfant, le principe de participation (active) des enfants, le droit à la survie, au bien-être et au développement et, pour finir, le principe de non-discrimination qui garantit le fait que tous les enfants jouissent des mêmes droits et libertés, sans distinction aucune (fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation).

Le Comité des droits de l'enfant, organe de suivi de la Convention

Il existe un organe international émanant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) chargé de superviser l'application de la Convention internationale des Droits de l'Enfant par les États parties, soit les États ayant ratifié la Convention et donc accepté d'être liés à ses obligations. Cet organe onusien est composé de dix-huit experts indépendants qui, approximativement tous les cinq ans, passent en revue la situation des droits de l'enfant dans un pays donné afin d'y opérer un état des lieux des avancées et des enjeux qui demeurent en la matière. Ce Comité a produit plusieurs

rapports appelés 'observations finales', qui ont été adressés à la Belgique. Certaines de ces observations encourageaient notamment notre pays à adopter une approche intégrée et transversale des droits de l'enfant afin d'être en mesure d'appliquer de manière effective et efficiente les droits de l'enfant.

Un plan d'actions consacrant une conception globale des droits de l'enfant

En 2002, le Comité des droits de l'enfant a adressé à la Belgique ses observations finales dans lesquelles il s'était montré « préoccupé par l'absence de toute conception globale des droits de l'enfant et à fortiori de toute concrétisation d'une telle conception sous forme de plan d'action national. »1 Conformément à ces observations finales, le plan d'action national droits de l'enfant (PADE) fut adopté en juillet 2005 par les différents gouvernements. Il va sans dire qu'il ne s'agit là que d'une première étape et que l'existence d'un plan d'action est dépourvue de plus-value si celui-ci n'est pas opérationnel. Ce constat justifie en partie la réaction du Comité qui, dans ses recommandations adressées à la Belgique en 2010, met en exerque la nécessité que « le plan d'action national en faveur de l'enfance définisse des objectifs, buts, indicateurs et calendriers précis et qu'un mécanisme de suivi soit créé pour évaluer les progrès réalisés et identifier les éventuelles carences. »2

- 1 Observations finales du Comité des droits de l'enfant adressées à la Belgique en 2002, CRC/C/BEL/CO/2.
- Observations finales du Comité des droits de l'enfant adressées à la Belgique en 2010, CRC/C/BEL/CO/3-4.

Par ailleurs, il est à noter qu'en 2011, les plans d'action consacrés aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne furent pour la première fois adoptés conjointement sous l'impulsion du Ministre-président **Rudy**Demotte. Un tel processus a permis d'optimiser la cohérence et la transversalité de ces plans.

Depuis l'accord de coopération conclu le 21 novembre 2013 entre la Région wallonne et la Communauté française, l'OEJAJ travaille en collaboration étroite avec la Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale (DiCS) afin de mettre en œuvre les articles 42 et 44 de la CIDE³ pour les compétences de la Région wallonne en assurant notamment l'exercice de rapportage périodique au niveau national et au niveau des entités fédérées comprenant de surcroît l'évaluation des plans d'actions droits de l'enfant de la Communauté française et de la Région wallonne. Une telle dynamique répond à une logique d'indivisibilité. En effet, cet accord de coopération illustre la prise de conscience « de la similitude des obligations qui découlent de la ratification de la CIDE par l'État partie composé des différentes entités » 4. Ainsi, la Convention étant « une et indivisible » et l'enfant n'étant pas « fractionnable » mais bien sujet de droit à part entière, les pouvoirs décisionnels se devaient de dépasser les logiques qui prévalent aux délimitations institutionnelles imposées par la structure de l'État.

Mais en fait, un plan d'action, c'est quoi ?

Un plan d'action n'est rien de plus qu'une feuille de route gouvernementale permettant d'identifier des mesures/ actions à mettre en œuvre en vue de réaliser pleinement les droits de l'enfant. Par exemple, si l'on prend le plan d'action adopté pour la période 2011-2014, celui-ci a été conçu suivant trois axes et décliné de manière transversale en objectifs stratégiques et opérationnels. Un premier axe était dédié à la gouvernance des droits

de l'enfant, un second axe, défini comme prioritaire, était consacré à l'information, la formation et l'éducation aux droits de l'enfant et un troisième axe était consacré à la lutte contre les inégalités sociales et la discrimination.

« Pour que je sois réellement entendu, il faudrait acheter une moustache », garçon, 5 ans.

Il semble légitime d'être sceptique face à un tel exercice et d'en redouter l'effet 'catalogue'. En effet, un plan d'action, pour ne pas être une simple liste de bonnes intentions, doit définir des objectifs stratégiques et opérationnels déclinés en actions et mesures concrètes à mettre en œuvre, le tout ancré dans un cadre logistique bien défini. Il s'agit d'identifier les instances compétentes, les ressources humaines et financières allouées ainsi que le cadre temporel dans lequel s'inscrivent ces mesures. Il est, par ailleurs, fondamental de mettre en place un processus de suivi et d'évaluation afin d'être en mesure d'examiner la pertinence et l'effectivité de ce PADE (notamment via l'identification d'indicateurs de réalisation et d'impact). C'est pourquoi l'OEJAJ a pour mission, en vertu du décret du 28 janvier 2004, d'évaluer le plan d'action national consacré aux droits de l'enfant et d'en assurer le suivi via la constitution du Groupe permanent de suivi de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (GP CIDE).

Oui mais la parole des enfants dans tout ça ?

Depuis sa création (décret du 12 mai 2004), l'Observatoire a fait de la promotion de la participation des enfants et des

jeunes son cheval de bataille. C'est donc tout naturellement qu'il s'est impliqué dans la phase d'évaluation du PADE par ses bénéficiaires finaux, les enfants. Comme expliqué précédemment, la Convention internationale des Droits de l'Enfant repose sur plusieurs principes piliers. Elle y consacre notamment, dans son article 12, le principe de participation des enfants. L'esprit de cet article tend vers la prise en compte de la parole de l'enfant et ce vers des degrés d'influence croissants sur la prise de décision. Force est de constater que les droits de l'enfant sont bien souvent (à tort) appréhendés tel un outil de consécration du statut d'enfant roi : il convient de rappeler que la participation de l'enfant n'implique pas que ce dernier décide de tout. Le principe de participation consacre à l'enfant le droit de participer au processus décisionnel et d'être entendu sur toute question l'intéressant. Il s'agit de garantir à l'enfant que son avis sera entendu et son opinion respectée. Cela implique donc de tendre vers un système empreint d'une approche child-focused dans lequel l'enfant se voit conférer une place d'acteur au sein de la société. En effet, bien que l'enfant 'n'ait pas de moustache', il a le droit de faire valoir son opinion auprès des adultes! Ce processus de participation des enfants à l'élaboration et à l'évaluation du PADE a consisté en un ambitieux proiet piloté par l'équipe pédagogique des CEMEA⁵ tout au long de l'année 2014. Il a permis d'impliquer quelque 250 enfants de groupes scolaires, associatifs et de groupes à attention particulière venant de divers horizons en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce projet vient réaffirmer la place de l'enfant dans la société et les possibilités qui lui sont offertes afin de jouir pleinement de son statut (légitime) d'acteur au sein de celle-ci.

Il s'est déroulé en trois étapes. La première consistait en un atelier ludique basé sur des pictogrammes représentant différents droits de l'enfant. Il s'agissait d'une étape cruciale ayant pour objectif de nourrir une

³ L'article 42 dispose que « Les États parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants ». L'Article 44 prévoit que les États s'engagent à soumettre des rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant et d'assurer une large diffusion de ses observations finales et générales.

⁴ Accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française relatif aux articles 42 et 44 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, Préambule.

⁵ Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Éducation Active : mouvement d'éducation et praticien de terrain.

réflexion chez les enfants sur le contenu de la Convention et sur leur vécu.

La seconde étape s'est déroulée en deux journées (une pour les groupes scolaires et l'autre pour les groupes non scolaires) ayant pour objectif d'informer les enfants sur le PADE. Ces deux journées se sont centrées autour d'activités ayant pour fil rouge les droits évoqués lors de la première étape.

Pour finir, la troisième étape fut consacrée à l'évaluation stricto sensu du PADE 2011-2014 et à la formulation de propositions par les enfants concernant les projets relatifs aux droits de l'enfant à adopter dans le cadre du prochain PADE (2015-2017).

Bien que l'adage voulant que « la vérité sorte de la bouche des enfants » ne soit pas scientifiquement prouvé, il n'en demeure pas moins que la parole de l'enfant est toujours riche en enseignements ⁶. Quelques exemples :

Concernant le droit à une bonne santé, à une alimentation saine

- « Manger ça coûte cher », garçon, 16 ans.
- « Pour faciliter l'accès aux soins de santé, il faut promouvoir au maximum les maisons médicales », garçon, 17 ans.

Concernant le droit d'aller à l'école, une école accessible

« Pour moi, il faudrait offrir un matériel minimum à chaque élève en début d'année, moins de sorties payantes, réutiliser les livres chaque année », garçon, 17 ans. « Je pense que l'école est là pour tout le monde, que tous les élèves peuvent y aller et que tout le monde a la capacité de pouvoir être dans l'école et qu'il ne faut pas faire des écoles spécialement différentes en fonction des élèves et de leurs capacités. Au final, l'école elle va nous préparer pour la vie future alors on pourrait nous préparer en étant tous dans la même école », fille, 17 ans.

Concernant l'accès à une école de la réussite pour tous

« Et déjà l'école, c'est fait pour apprendre pas pour être jugé, nous rabaisser », fille, 16 ans.



« Moi, j'ai des profs dans mon école, ils utilisent beaucoup la... violence verbale. Ils disent qu'on n'est pas capables et tout », fille, 15 ans.

« À l'école, dans les musées : des ascenseurs, des haut-parleurs, du braille partout », fille, 11 ans.

Concernant l'intégration des personnes handicapées au sein de la société (école, culture, loisirs)

- « Dès le plus jeune âge nous mettre en relation avec des personnes handicapées comme ça on apprend...on crée des liens et je pense que ça serait bénéfique pour les enfants handicapés et pour les enfants comme nous », garçon, 16 ans.
- « À l'école, dans les musées : des ascenseurs, des haut-parleurs, du braille partout », fille, 11 ans.

Concernant l'accès à l'information

« On n'est pas au courant de ce que telle asbl ou mutualité fait, même si c'est gratuit, on ne sait pas si c'est ouvert à tous, on n'ose pas pousser les portes », fille, 17 ans.

Quid du nouveau PADE 2015-2017 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Le nouveau PADE 2015-2017 a été adopté par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en mars 2015. Tenant compte de l'évaluation du plan précédent et fortement articulé à la Déclaration de politique communautaire 2014-2019, ce plan 2015-2017 définit une feuille de route ambitieuse et réaliste en matière de droits de l'enfant pour les années à venir 7. Le fait que certaines recommandations formulées par les enfants aient été prises en considération lors de l'élaboration de ce nouveau PADE illustre sans nul doute la pertinence de ce processus participatif. La note méthodologique du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit de reconduire cette expérience. Il reste désormais à plaider en faveur d'un processus participatif encore plus abouti et touchant un plus grand nombre d'enfants. Il est temps de reconnaître à l'enfant sa qualité d'acteur au sein de la société et de lui donner plus de marge de manœuvre et d'initiatives afin qu'il soit en mesure de mettre en débat des sujets qui le touchent et ont chaque jour des conséquences sur sa vie, son bien-être et son développement.

⁶ Les citations d'enfants et d'adolescents sont tirées du Rapport final sur l'organisation d'un processus de participation des enfants à l'élaboration et l'évaluation du plan d'actions relatif aux droits de l'enfant produit par les CEMEA en collaboration avec l'OEJAJ et la Fédération Wallonie-Bruxelles (janvier 2015), disponible en ligne sur notre site : www.oejaj.cfwb.be (Évaluer les politiques d'enfance et de jeunesse/Organisation d'un processus de participation des enfants à l'élaboration et l'évaluation du plan d'actions relatif aux droits de l'enfant).

⁷ Rapport du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif à l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, mars 2015.

Quels groupes pour quels jeunes?

Anne-Marie Dieu, Directrice de recherches, Coordinatrice a.i. OEJAJ

En 2013, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a lancé une enquête quantitative de grande envergure auprès de 1.500 jeunes pour connaître les pratiques d'affiliation des jeunes dans les quatre premières années du secondaire 1.

Une enquête représentative

Les affiliations des jeunes adolescents sont en effet peu étudiées, les enquêtes s'axant souvent sur la tranche d'âge supérieure.

Pourtant, l'entrée dans l'adolescence est une période clé où le jeune prend peu à peu son autonomie et rejoint des groupes sans passer par l'intermédiaire de ses parents. Nous avons fait le pari que nous avions beaucoup à apprendre en interrogeant des jeunes de cet âge. Nous n'avons pas été déçus : cette enquête est une véritable mine de données passionnantes et fiables sur les pratiques d'affiliation des jeunes de 12 à 16 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle se divise en deux volets :

- le premier nous renseigne sur le profil des jeunes interrogés et leurs réalités de vie.
 Compte tenu de la rigueur scientifique avec laquelle l'échantillon a été constitué, les données sont extrapolables aux jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans leur ensemble;
- le second volet porte sur les pratiques d'affiliation des jeunes et leurs effets.

Le volet baromètre

Le premier volet de cette recherche porte notamment sur les **compositions familiales**. On y apprend que, parmi les 40 % de jeunes ayant vécu une séparation familiale, 67 % vivent principalement avec leur mère, 18,5 % connaissent un hébergement égalitaire et 14,5 % vivent principalement avec leur père. 50 % des jeunes interrogés déclarent vivre avec au moins deux frères et sœurs au moins une partie du temps, ceci en raison des recompositions familiales.

Les **pratiques de loisirs** ont également été analysées. Les résultats révèlent par exemple que 60 % des garçons et 40 % des filles pratiquent une activité sportive de manière régulière (au moins une fois par semaine),

que 98 % ont accès à un ordinateur et à une connexion internet à domicile. Ils révèlent également que 30 % des jeunes ne partent pas une semaine complète en vacances par an. D'autres questions portent sur la mobilité des jeunes, les langues parlées à la maison, le parcours scolaire, etc.

Une série de questions traitent également de l'attitude des jeunes vis-à-vis de l'engagement et des valeurs sociétales. On y découvre que les jeunes dans leur majorité jugent positivement l'engagement bénévole, que le niveau socio-économique n'influence pas les attitudes vis-à-vis de ces questions, et que les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à afficher un point de vue positif sur l'engagement.

Quand on les interroge sur leurs motivations à fréquenter un groupe, les jeunes mettent souvent en avant l'écoute, le soutien, la possibilité de « tomber les masques » et d'être soi-même.

Le volet affiliation

Le deuxième volet de la recherche porte sur les affiliations des jeunes proprement dites. Il s'est agi d'investiguer des questions telles que le type de groupes, formels 2 ou informels que les jeunes rejoignent à partir de 12 ans, les canaux et motivations de leurs affiliations, les activités développées dans ces groupes, les apports éventuels de ces groupes en matière d'estime de soi, de connaissance de soi, des autres et du monde, les obstacles aux affiliations des jeunes, etc.

Un support affectif primordial

Une question portait sur le groupe d'affiliation le plus important aux yeux des jeunes interrogés. L'enquête met en lumière que pour 38 % d'entre eux, il s'agit du groupe d'amis avec lesquels ils et elles pratiquent une activité sportive et que pour 27 %, c'est le groupe d'amis qu'ils et elles retrouvent juste « pour être ensemble » ou « faire des activités diverses » (ces chiffres montent à 50 % si on prend en considération les deux groupes de prédilection des jeunes). Quand on les interroge sur leurs motivations à fréquenter un groupe, les jeunes mettent souvent en avant l'écoute, le soutien, la possibilité de « tomber les masques » et d'être soi-même. Les composantes de détente et de plaisir sont également essentielles dans la motivation à rejoindre et rester dans un groupe. Les groupes d'affiliation apparaissent comme très importants pour la sécurisation affective des jeunes et leur construction identitaire. Ce constat nous amène à plaider pour un support à ces affiliations qui peuvent compenser d'éventuelles difficultés dans d'autres domaines (familial ou scolaire notamment).

Les affiliations au regard de l'âge et du genre

Si une grande majorité de jeunes accorde une importance à la dimension relationnelle dans leurs affiliations, ce critère prévaut plus fortement dans les motivations des jeunes filles de 12 à 16 ans à intégrer et/ou évoluer au sein d'un cercle de jeunes. Cette propension est confirmée par leur investissement plus marqué que celui des garçons dans des groupes informels et sans objectif spécifique, dont l'intérêt principal réside dans le fait d'être et d'interagir ensemble. Dans un ordre d'idées assez proche, les adolescentes privilégient plus que les adolescents les groupes de copains/copines visant simplement à sortir, se divertir ou se détendre ensemble.

- 1 Cette enquête a été confiée à SONECOM et a été réalisée par Stéphane Jonlet.
- 2 On entend par groupes formels des groupes encadrés (par des adultes ou des jeunes plus âgés), structurés, qui se réunissent régulièrement tels que des clubs sportifs, des centres de jeunes, des organisations de jeunesse, des associations culturelles, etc.

Les garçons quant à eux s'impliquent plus volontiers dans des groupes (formels ou non) constitués autour d'une activité précise, qui peut être la pratique d'une discipline sportive ou artistique, le partage autour de centres d'intérêts communs, ou encore le jeu. Plus que les filles, c'est souvent un mobile 'consistant' ou un paramètre déterminé (lieu, activité...) qui les amène à se rassembler avec d'autres jeunes. Le genre de l'adolescent n'influence par contre pas les pratiques affiliatives en termes de quantité ou d'intensité. On retrouve cependant un peu moins de filles que de garçons dans les groupes d'affiliation formels.

En ce qui concerne l'âge, on note, entre 12 et 16 ans, un accroissement progressif des implications dans des groupes de pairs. Cet accroissement se traduit par une montée des modalités informelles, souples voire volatiles au niveau des façons d'être ensemble. Si au-delà de l'âge charnière de 12 ans, les affiliations de type formel (club, académie, etc.) tendent à baisser, on ne constate pas de réel délaissement des activités cadrées ou organisées : il s'agit en effet d'une diminution de leur pourcentage relatif dans la totalité des affiliations des jeunes.

Des inégalités d'accès

En ce qui concerne l'accès à des groupes formels deux chiffres clés sont à épingler : 85 % des jeunes déclarent avoir fréquenté dans le passé ou fréquenter encore une association sportive ou culturelle et 50 % un mouvement de jeunesse. Ils sont respectivement 51 % et 20 % à fréquenter encore ces groupes au moment de l'enquête.

Deux indicateurs retenus dans cette recherche en vue de tester l'influence de la situation économique du jeune sur ses affiliations livrent des tendances qui méritent d'être soulignées. Ces indicateurs sont la présence ou non d'au moins un parent avec emploi dans le foyer du jeune et la possibilité ou non pour l'intéressé de partir au moins une semaine en vacances par an (voir ci-contre).

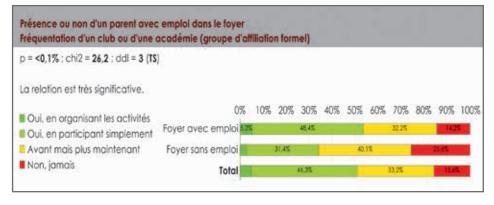
Tout d'abord, il convient de souligner que les adolescents moins favorisés économiquement ne se démarquent pas significativement des autres quant à la nature des motivations à s'impliquer dans un collectif ou aux ressorts de l'intégration groupale (faire des choses ensemble, s'amuser, etc.). Par contre, il apparaît que les jeunes dont le confort matériel est plus faible présentent un profil d'affiliation moins

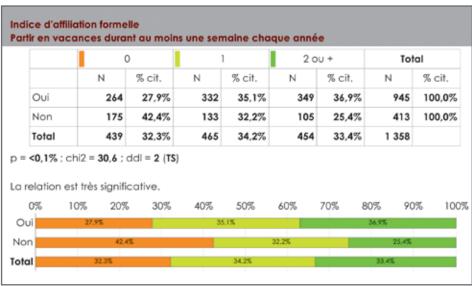


dense. Ce déficit (en intensité et en quantité), par rapport aux adolescents en meilleure situation financière, se manifeste notamment par une présence proportionnellement plus réduite dans des groupes structurés (clubs, académies, etc.).

De la même manière, les jeunes de foyers plus vulnérables sont moins nombreux à avoir fréquenté un mouvement de jeunesse (25 % contre 50 % de l'ensemble).

Il est également intéressant de souligner qu'une partie de ces jeunes désignent les groupes 'formels' comme des groupes qu'ils aimeraient rejoindre sans pouvoir y parvenir en raison d'une série d'obstacles dont le manque de temps, le refus des parents, la mobilité, les aspects





financiers, ou encore, le fait de ne pas se sentir à sa place (voir le graphique ci-contre). Par ailleurs, les corrélations dégagées par la partie de l'enquête consacrée aux effets des affiliations tendent à confirmer les impacts positifs des affiliations, notamment formelles, sur les connaissances des jeunes sur leurs droits et la société ainsi que sur leur sentiment de compétence, leur confiance en eux, etc. L'inégalité d'accès des jeunes aux groupes formels révélée par cette enquête est d'autant plus préoccupante à la lumière de ces résultats.

Pour en savoir plus...

Les résultats de cette recherche sont disponibles sur le site de l'OEJAJ, à l'adresse : http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=11489

	Nb	% obs.	
Un manque de temps	426	27,8%	27,8%
Un désaccord de tes parents	316	20,6%	20,6%
Des problèmes pour te déplacer	286	18,7%	18,7%
Un manque de confiance en toi	233	15,2%	15,2%
Le fait que tu ne t'y sentirais pas "à ta place"	220	14,4%	14,4%
Un manque d'argent	208	13,6%	13,6%
Le fait de ne pas être admis-e par les autres	178	11,6%	11,6%
Un manque d'information de ta part	176	11,5%	11,5%
Ton manque de capacités personnelles	163	10,6%	10,6%
Ton trop jeune âge	143	9,3%	9,3%
Une opinion négative de tes copains	126	8,2%	8,2%
Total	1 532		

RÉFLEXIONS

Les promesses de la transversalité

Michel Vandekeere, Directeur de recherches OEJAJ

Ce texte est adapté de la note 'Avis d'initiative émanant du Groupe permanent de suivi de la Convention internationale des droits de l'enfant (GP CIDE) relatif à la transversalité des politiques publiques relatives aux enfants et aux jeunes' référencée en fin d'article.

Les bénéfices escomptés

La transversalité est devenue un mot d'ordre gorgé de promesses. L'Observatoire de l'Enfance. la Jeunesse et l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) n'est d'ailleurs pas en reste en la matière, lui qui, déjà en 1999, était institué pour promouvoir une meilleure articulation entre les différentes politiques sectorielles qui visent les enfants et les jeunes. L'appel à la transversalité n'a cessé, depuis, de nourrir tous les discours. C'est que les bénéfices escomptés de la transversalité sont nombreux et intuitivement évidents... surtout par les dommages que son absence induit : manque de cohérence, perte de temps et d'énergie dus à la multiplication d'initiatives et de politiques qui s'ignorent, redondances, effets contre-productifs, voire effets pervers. Des politiques transversales sont donc censées limiter ou écarter ces dommages : en mutualisant les énergies, en visant la cohérence, en créant des effets multiplicateurs. En impliquant des acteurs de secteurs différents, elle est également censée favoriser l'accès de chacun-e aux informations, aux outils et à la

diversité des approches des uns et des autres. D'un point de vue politique, elle permet parfois aussi de maintenir à l'agenda des thèmes peu visibles pour l'opinion publique.

Mais la transversalité trouve surtout sa raison d'être et sa plus-value en recentrant l'attention sur le bien-être et les droits de tous les enfants et de tous les jeunes, dans leur globalité et leurs différentes facettes, comme nous y incite la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Les obstacles

Si la nécessité de politiques et d'actions transversales en faveur des enfants et des jeunes fait consensus, leur mise en œuvre concrète demeure cependant périlleuse.

Les obstacles à la collaboration se situent à trois niveaux :

- -au niveau des autorités de tutelle, il est difficile de neutraliser les rapports de pouvoir existant entre les différents champs de compétences;
- -au niveau des secteurs, les opérateurs institués veillent chacun à exercer leurs missions dans

- leur propre champ d'action et des difficultés peuvent être rencontrées au croisement des différentes prérogatives;
- au niveau des acteurs individuels, l'absence de culture et de références communes, de même que la méconnaissance de la réalité et des logiques d'action de l'autre, peuvent entraver la construction d'une politique transversale.

Ces constats ne sont pas insurmontables.

Plusieurs exemples réussis montrent que le temps, la communication entre acteurs, l'information permettent de franchir les difficultés initiales inhérentes aux exercices de collaboration. Autrement dit, il faut pouvoir prendre en considération la culture, le vocabulaire, le contexte, les missions et les marges de manœuvre de chacun des acteurs, ce qui nécessite la mise en place de dispositifs où les différentes parties prenantes sont mises sur un pied d'égalité.

On constate également que les personnes qui ont connu un parcours professionnel transectoriel ou transdisciplinaire ont une approche positive de la transversalité et s'engagent plus facilement dans la coopération intersectorielle.

Les leviers de la transversalité

Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ces exemples positifs et réussis : ils constituent autant de leviers pour mener des actions transversales et consolider les collaborations et les synergies entre acteurs.

On ne les reprendra pas tous ici mais on pointera plus particulièrement ceux qui concernent le plus directement les acteurs de terrain eux-mêmes :

- La reconnaissance des identités propres des acteurs et de la diversité de leurs références et de leurs cultures est le terreau préalable à la construction d'une démarche transversale, les acteurs ne pouvant s'ouvrir aux autres et collaborer véritablement que si leurs qualités propres sont connues et reconnues. L'objectif est de co-construire un projet transversal tout en veillant à clarifier ensemble les missions de chacun dans son champ de compétences en lien avec celui des autres, d'articuler (distinguer et relier) les missions spécifiques et de faire émerger des points communs et des dynamiques transversales;
- Il est important que la participation des différents acteurs fasse sens pour chacun afin de les maintenir mobilisés. Les acteurs doivent pouvoir s'approprier la politique et les actions menées.
 Pour cela, la définition d'une stratégie globale claire et cohérente, de même que l'implication des décideurs politiques sont nécessaires;
- La participation des bénéficiaires, à savoir les enfants et les jeunes, doit être prévue de manière à assurer la pertinence de la politique.
 Mais il faut des conditions particulières de temps, de formation, de langage, de clarté... pour impliquer les premiers intéressés (voir l'article 'Qui a peur de la participation des enfants et des jeunes ?' dans ce numéro);
- -Les instances et les lieux de transversalité doivent être si possible pérennes et dynamiques. Pour y faciliter la participation des acteurs, il est indispensable de rendre leurs modalités organisationnelles lisibles, cohérentes, et harmonieuses. De plus, il est important de disposer d'un **coordinateur** clairement identifié pour piloter le processus de transversalité. Le rôle de correspondant est également essentiel pour assurer l'articulation entre l'organe transversal et les secteurs spécifiques;
- La transversalité nécessite des outils appropriés.
 Les acteurs impliqués doivent être prêts à recourir à des méthodologies innovantes qui modifient éventuellement leurs logiques d'action. L'utilisation de référentiels communs peut être également



d'une grande utilité (exemple le référentiel de 'soutien à la parentalité' partagé par l'ONE, le DGDE et l'aide à la jeunesse : http://www. aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=3819); Il est essentiel de promouvoir la transversalité à l'échelon opérationnel également. À ce titre, les **protocoles de collaboration** impliquant les acteurs de terrain constituent des initiatives à promouvoir. Ils favorisent la mise en relation des opérateurs, les incitent à prendre en considération la culture de l'autre et à formaliser concrètement les champs d'intervention de chacun (voir Collaborations et protocoles à l'adresse http://www. aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=4019); Les synergies en réseau entre secteurs sont également un vecteur de transversalité (ex. :

séminaires sur la lutte contre la pauvreté mis en place par le Délégué général aux droits de l'enfant, l'ONE et la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse; formations conjointes du personnel de l'ONE et de l'aide à la jeunesse en matière de prévention de la maltraitance : http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=3988).

Pour en savoir plus...

Avis d'initiative émanant du Groupe permanent de suivi de la Convention internationale des droits de l'enfant (GP CIDE) relatif à la transversalité des politiques publiques relatives aux enfants et aux jeunes :

http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10457

LOCALE Clés pour une politique d'enfance et de jeunesse au niveau local

Anne-Marie Dieu, Directrice de recherches, Coordinatrice a.i. OEJAJ

Le niveau local est le niveau de pouvoir qui organise le plus directement le vivre ensemble des différentes catégories de population et qui peut répondre le plus adéquatement aux besoins de celles-ci. Sur base de ses recherches, lectures et rencontres, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a dégagé huit facteurs favorables au développement d'une politique transversale de l'enfance et de la jeunesse au niveau local.

Les missions, potentialités et spécificités du niveau local

La commune a un rôle à jouer vis-à-vis des enfants

et des jeunes dans de multiples domaines : l'accueil des jeunes enfants, l'enseignement, l'extrascolaire, les activités sportives et culturelles



mais aussi l'aménagement du territoire (pensons aux plaines de jeux par exemple), la santé, la mobilité... La commune a, dans tous ces domaines, à la fois un grand pouvoir d'initiative et une obligation de mettre en œuvre les décisions prises dans ces matières aux autres niveaux de pouvoir (régional, communautaire...).

La commune peut expérimenter, innover, développer des actions adaptées aux réalités locales en concertation avec les jeunes qui y vivent et ont des capacités de propositions sur les décisions qui les concernent. En effet, les politiques locales de l'enfance et la jeunesse ne doivent pas être envisagées comme de simples applications de politiques conçues à des niveaux supérieurs.

Comme le rappelle **Patricia Loncle** (pour la France) : « *Les mesures locales concemant la jeunesse ont servi à de nombreuses reprises d'espaces d'expérimentation à certaines actions publiques qui sont ensuite élargies à l'ensemble du pays.* » ¹

Comme il est également expliqué dans un document d'Amnesty International Belgique Francophone : « Dans certains pays, des pouvoirs locaux ont d'ailleurs cherché à 'faire mieux' que l'État central, en adoptant des mesures plus avancées en matière de droits humains. En ce qui concerne la mise en œuvre des politiques mises au point par d'autres niveaux de pouvoir,

les communes disposent souvent d'une marge d'autonomie. $^{\rm 2}$

Pour développer ces politiques, la commune doit s'appuyer sur les ressources et compétences d'une série de partenaires, tant locaux que supra-locaux. Or, les possibilités et leviers d'action dont ils disposent ne sont pas toujours bien connus des acteurs locaux.

Par ailleurs, la notion de droits de l'enfant n'est pas toujours bien cernée et l'amplitude que les politiques d'enfance et de jeunesse peuvent prendre au niveau communal est parfois sous-estimée.

L'OEJAJ a donc pensé utile de se pencher sur la question et de mettre au point des outils d'information à destination des acteurs locaux. Ceci d'autant plus qu'une réflexion se développe dans différents pays et au plan international sur le rôle de l'échelon local dans la conception et l'application de politiques d'enfance et de jeunesse.

Deux questions clé, à mettre en perspective avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant, ont guidé notre réflexion :

- -comment garantir la cohérence des politiques publiques nationales et locales relatives à l'enfance ?³
- -comment s'assurer que la mise en œuvre de ces politiques publiques prenne suffisamment en considération l'enfant dans la globalité de

ses besoins et de ses droits et dans son ou ses 'territoire(s)de vie' ?⁴

Les facteurs favorables au développement d'une politique transversale de l'enfance et de la jeunesse au niveau local

Nous avons étudié différentes expériences belges et étrangères et avons analysé une série de textes consacrés à cette question. Sur base de cette analyse, nous avons dégagé huit facteurs qui apparaissent favorables au développement d'une politique transversale de l'enfance et de la jeunesse au niveau local : Un cadre légal doit exister au niveau supracommunal afin de favoriser la mise en œuvre de politiques d'enfance et de jeunesse adaptées aux réalités locales et de rappeler les obligations et valeurs intégrées dans les textes légaux (comme la Convention internationale des droits de l'enfant ou la Constitution) dans le respect du principe d'autonomie communale.

Un état des lieux de la situation, basé sur des indicateurs de contexte est un outil nécessaire car il permet d'avoir une vue des forces et faiblesses de la commune et de développer des politiques sur base d'un diagnostic rigoureusement établi. Ces considérations rejoignent celles du 'cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le cadre de la jeunesse (2010-2018)', adopté en 2009. Les Observatoires de la santé provinciaux sont à ce titre des partenaires particulièrement indiqués. Les différents acteurs concernés (bourgmestre, échevins, fonctionnaires, travailleurs de terrain...) doivent partager un minimum de représentations et de valeurs communes sur la place à réserver aux enfants et aux jeunes dans la commune, sur leurs droits et sur la nécessaire transversalité de la politique à mener. La mise en place d'un plan d'actions local permet de se donner des objectifs communs et de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Il permet aussi une évaluation continue des actions mises en place.

La mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs permet de prendre en compte les différents aspects de la politique à mettre en œuvre et de tenir compte des réalités de terrain. Elle assure également le recours à l'ensemble des ressources existantes.

LONCLE, P. (2007), Évolution des politiques locales de jeunesse, Presses de Sciences-Po/Agora débats/jeunesse, 2007/1 N° 43, pp.12-28

² AMNESTY INTERNATIONAL (2010), Les droits humains au cœur de la cité. Guide de bonnes pratiques d'ici et d'ailleurs pour les responsables des collectivités locales et les associations citoyennes, AIBF (www.lesdroitshumainsaucoeurdelacité.org)

³_ Mémorandum de l'Unicef pour les élections communales http://www.lacode.be/IMG/pdf/elections_locales_2012.pdf

⁴ http://www.dei-france.net/IMG/pdf/Programme.pdf

Des personnes responsables de la mise en œuvre du plan transversal sont indispensables afin que les objectifs communs ne soient pas oubliés dans le travail opérationnel quotidien de chaque secteur. Ces personnes doivent jouir d'une certaine indépendance d'action et d'un statut professionnel leur assurant une reconnaissance de la part de leurs interlocuteurs.

Ces professionnels de la transversalité doivent pouvoir participer à des réseaux (intercommunaux) afin d'enrichir leurs pratiques et de les nourrir d'expériences venues d'autres territoires, de sortir de l'isolement, voire de pouvoir développer des projets en collaboration avec d'autres communes.

La participation des enfants et des jeunes à la définition et la mise en œuvre des politiques les concernant est un élément incontournable d'une politique de l'enfance et de la jeunesse soucieuse de mettre en œuvre les droits des enfants et des jeunes. L'organisation de cette

participation, si on la veut réelle, ne s'improvise

pas et doit reposer sur une méthodologie précise. Des outils et organismes existent pour aider les communes à mettre en œuvre cette participation.

Un working paper⁵ de l'OEJAJ est consacré à cette question

Il est divisé en deux grandes parties

La première partie s'attache à décrire la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles. On y découvrira les compétences du niveau communal en matière de politiques d'enfance et de jeunesse et leur articulation avec les autres niveaux de pouvoir (intraet intercommunal, provincial, régional, communautaire). Des exemples concrets de politiques transversales et d'initiatives locales sont également exposés.

La deuxième partie de cette publication présente différentes expériences étrangères et initiatives d'organismes internationaux susceptibles de nourrir et d'inspirer une politique communale d'enfance et de jeunesse. Enfin, les conclusions dégagent les facteurs favorables au développement d'une politique transversale de l'enfance et de la jeunesse au niveau local et reviennent sur la question de l'articulation des politiques. Une brochure a également été réalisée à destination des acteurs locaux ⁶. Elle a été conçue comme un outil de référence pratique pour les mandataires et responsables communaux ainsi que pour toute personne désireuse de participer au développement d'une politique d'enfance et de jeunesse volontariste au niveau local.

OUTILS Qui a peur de la participation des enfants et des jeunes ?

Michel Vandekeere, Directeur de recherches OEJAJ

Ce texte est adapté de la communication faite le 28 novembre 2013 lors de la conférence sur la participation des enfants et des jeunes organisée dans le cadre de la deuxième conférence nationale sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes par le Service National de la Jeunesse du Grand Duché de Luxembourg. 1

La participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent — qu'il s'agisse de situations individuelles ou collectives — est un droit qui leur est garanti par la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Mais comment faire concrètement pour impliquer les enfants et les jeunes dans les décisions qui les concernent ? Une des difficultés est que le droit à la participation au sens où l'entend la CIDE ne cadre pas spontanément ou naturellement avec notre conception actuelle de la place et du rôle des enfants. Et le fait que ce droit soit

Danger: opinion!

« Notre objectif devrait être d'instaurer une culture plus réceptive et plus respectueuse des opinions des enfants. Malheureusement, beaucoup d'adultes semblent voir dans cette idée une menace. La question de l'influence des enfants est perçue comme un 'jeu à somme nulle', c'est-à-dire une situation dans laquelle une partie ne gagne que si l'autre perd. En d'autres termes, pour les adultes,

si les enfants obtiennent plus de pouvoir, les adultes perdront une partie du leur; ils auront moins de contrôle sur leurs enfants ou ne pourront plus maintenir la discipline dans les classes ».

Thomas Hammarberg, Commissaire aux Droits de l'homme, Conseil de l'Europe, 20 novembre 2007

⁵_ DIEU, A.-M., ROSSION, D., OEJAJ, Les politiques communales en matière d'enfance et de jeunesse - Expériences et perspectives, En'jeux, n° 2, septembre 2013, Bruxelles. Cette publication est disponible en ligne, à l'adresse : http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=enjeux#c28840

⁶ Cette brochure est disponible en ligne, à l'adresse : http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=12234

¹ cf. http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=11558

maintenant reconnu, promu et consacré ne signifie en rien qu'il fasse partie de notre culture commune. Pour qu'il devienne effectif, nous avons tous, adultes comme enfants, encore un certain chemin à parcourir.

Les bénéfices de la participation

Un bon point de départ est de réfléchir aux bénéfices escomptés plutôt qu'aux obstacles à franchir. Quels bénéfices peut-on attendre de l'implication des enfants dans les décisions que nous prenons en tant qu'adultes ? Autrement dit, pourquoi les impliquer ?

Cinq grandes catégories de bénéfices attendus de la participation peuvent être mises en avant : Tout d'abord, la valeur ajoutée pour les enfants eux-mêmes : ils acquièrent de nouvelles compétences (capacité à argumenter, à débattre ensemble et à faire l'expérience d'un processus de décision démocratique) et de nouvelles connaissances, ils gagnent en confiance en eux-mêmes et en estime de soi, ils font l'expérience de leur valeur personnelle. Bref la participation engendre de la responsabilisation, de l'autonomisation ou pour le dire en anglais de l'empowerment.

Ensuite, la participation contribue directement à leur **éducation à la citoyenneté active**, c'est-à-dire augmente leur capacité à contribuer à une société démocratique.

La contribution des enfants amène également de nouvelles perspectives sur des **questions familières pour les adultes**, notamment en ce qui concerne l'impact de leurs décisions sur les enfants.

Les décisions qui associent les enfants sont également souvent de **meilleures décisions** : plus légitimes, plus faciles à mettre en œuvre et à suivre.

Enfin, on peut également mettre en avant une meilleure protection des enfants, notamment contre les abus et la maltraitance, parce que l'exercice du droit à être écouté et entendu empêche que s'instaure la loi du silence.

Dépasser les idées reçues

Il faut ensuite dépasser les idées reçues ou toutes faites qui servent souvent d'alibi à l'immobilisme et au statu quo :

La participation des enfants, c'est uniquement intéressant pour les choses accessoires. Mais

pour le reste... chacun à sa place. Pourtant la contribution des enfants se révèle fondamentale dans des questions comme l'aménagement de l'espace public, l'accueil à l'hôpital, le règlement d'ordre intérieur d'une école, la lutte contre la pauvreté... Et il n'y a aucune raison de ne pas attendre le même bénéfice pour toutes les décisions qui ont un impact sur des enfants. Les adultes savent ce qui est le mieux pour les enfants... Peut-être pour ce qui est de leur bien-être à long terme mais les enfants ne vivent pas dans le futur, ils vivent ici et maintenant et ils savent, et savent dire, ce qui est bon pour eux, pour leur bien-être ici et maintenant. La participation n'est souvent qu'un alibi pour faire démocratique mais les décisions importantes sont déjà prises. Il y a effectivement un niveau zéro de la participation quand les enfants sont utilisés pour garnir ou faire semblant : ce que l'anglais désigne comme tokenism. Mais il y a au moins trois autres degrés d'implication effective des enfants dans les décisions : la consultation, la collaboration et la co-décision. Chacune de ces modalités peut être appropriée en fonction des circonstances. L'important est que les adultes soient explicites sur le niveau d'implication qui est sollicité des enfants et sur ses conséquences sur les décisions en jeu. En clair, prendre au sérieux l'avis des enfants, c'est accepter de partager au moins une partie du pouvoir de décision avec eux.

Seuls les enfants de plus de 12 ans sont capables de participer à l'élaboration de décisions publiques, en-dessous de 12 ans, c'est bien trop difficile pour eux. Plusieurs expériences étrangères (Écosse, Allemagne, Australie...) ont démontré qu'en choisissant une méthodologie adéquate, il est parfaitement possible d'impliquer de très jeunes enfants dans des décisions qui les concernent.

Quand on sollicite la participation des enfants, ce sont toujours les mêmes qui prennent ou monopolisent la parole. Toute démarche de consultation ou de collaboration avec des enfants doit être inclusive et viser tous les enfants sans discrimination. Cela nécessite plusieurs précautions : ne pas se contenter des enfants les plus faciles à contacter, organiser les rencontres sur le lieu de vie des enfants, être flexible dans l'organisation pour rencontrer les différents besoins, être sensible à toute la diversité de style

des enfants en termes de communication, de résolution de problème, de sensibilité, etc. (ce que l'on appelle la diversité interne), sans la juger ou la stigmatiser mais en la prenant comme un fait.

Un outil pratique : le vade-mecum de la participation des enfants

Heureusement enfin, certains acteurs, en Belgique et ailleurs, ont réellement pris au sérieux le droit des enfants à participer aux décisions qui les concernent et ont expérimenté des dispositifs adaptés pour impliquer activement des enfants ou des jeunes dans l'élaboration de ces décisions. Leur expérience a été résumée dans un vade-mecum à destination de tous ceux qui souhaitent emprunter la même voie, que ce soient des autorités communales, des responsables d'aménagement urbain, des directeurs d'école, de crèches, de maisons de jeunes, etc. Ce vade-mecum de la participation se veut, comme celui sur l'adaptation 'childfriendly' des écrits², un outil essentiellement pratique. On y trouve la définition que donne la CIDE de la participation, des suggestions sur la manière d'impliquer les enfants dans les décisions publiques, sur la manière d'organiser la consultation ou la collaboration avec des enfants. sur les adaptations à prévoir en fonction de l'âge, du temps disponible, de la durée du cycle de décision, sur les règles déontologiques à suivre, sur les consignes de sécurité, sur l'évaluation du processus. Le tout accompagné d'une 'checklist' reprenant les différents points d'attention et les critères à prendre en compte pour organiser une participation des enfants effective et significative. En résumé, si le principe consacré du droit à la participation représente un formidable atout, il bute encore trop souvent sur les limites que nous, adultes, lui imposons en raison de nos craintes ou de notre ignorance. Et il nous appartient de dépasser nos peurs et de créer les conditions pour que ce droit tienne toutes ses promesses d'émancipation des adultes comme des enfants et des jeunes.

Pour en savoir plus...

La participation des enfants et des jeunes aux décisions publiques - Pratiques de participation des enfants aux décisions publiques : analyse comparative et vade-mecum, http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10998

2 Voir l'article : 'Pour une information adaptée aux enfants' de Dominique Rossion ci-après.



Pour une information adaptée aux enfants

Dominique Rossion, chargée de recherches OEJAJ

Le droit à la participation est l'un des quatre principes fondamentaux de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Garantir aux enfants ce droit implique notamment pour les États de mettre en œuvre un autre droit des enfants : celui d'être informés correctement et clairement à propos des sujets et décisions qui les concernent. Un véritable défi pour qui a déjà lu un texte de loi, une décision administrative, un rapport de recherche...

Pourtant, depuis quelques années déjà, on a vu émerger au niveau international des adaptations dites 'childfriendly' de rapports ou de recherches, c'est-à-dire traduites dans un langage et sous une forme réputée accessible aux enfants. Ces publications sont principalement développées par des ONG et des instances internationales telles que les Nations Unies qui mettent par ailleurs en place des processus participatifs impliquant les enfants.

Un chantier 'childfriendly'

Dans ce contexte, l'OEJAJ s'intéresse depuis 2008 à la question de l'accessibilité des enfants aux écrits qui les concernent. Ce chantier s'inscrit dans le cadre de ses missions de promotion de la Convention mais aussi dans son rôle dans le processus de rapportage des États au Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Deux publications ¹ ont été réalisées en 2009-2010 à destination des enfants :

- -'Quand les jeunes donnent leur avis', une adaptation d'une recherche sur la participation des enfants et des jeunes de 10 à 18 ans.
 Celle-ci visait notamment à restituer les résultats de la recherche aux quelque
 1.000 jeunes interrogés dans ce cadre;
- 'Les droits de l'enfant en Communauté française de Belgique', une adaptation du rapport triennal de la Communauté française en matière de réalisation des droits des enfants.

Elles ont été suivies en 2012 d'une autre publication 'Les droits de l'enfant en Belgique : l'heure du bulletin!'², qui répondait à une Observation finale du Comité international des droits de l'enfant formulée à la suite du dernier 'examen oral' de la Belgique en 2010. Celle-ci

enjoignait à notre pays de faire connaître ses recommandations, le plus largement possible, auprès des enfants et des adultes.

Outiller les adultes

Ces trois exercices pratiques d'adaptation ont démontré toute la difficulté de l'exercice. Conscient de la chose, l'OEJAJ a souhaité développer des outils pour aider les adultes à rendre accessibles, tant sur la forme que sur le fond, des informations qui concernent les enfants

Une synthèse bibliographique portant sur l'état des connaissances relatives à la production de documents dans un langage accessible aux enfants a ainsi été confiée en 2009 à l'Université de Liège. Celle-ci visait à identifier les différents facteurs de réussite de la communication à destination des enfants de 6 à 12 ans (en

- 1 Publications disponibles en ligne à l'adresse : www.oejaj.cfwb.be (Promouvoir le bien-être et les droits des enfants/Des publications conçues pour les enfants)
- 2_ Ibidem.

Recommandation de large diffusion des... recommandations

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, organe de surveillance de l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, examine chaque rapport remis par les États qui ont ratifié cette Convention. Il fait part de ses préoccupations et de ses recommandations à l'État sous forme d'Observations finales (ou 'recommandations')³. Ces dernières sont un cadre pour l'action publique à mener par l'État partie afin de réaliser pleinement les droits de tous les enfants.

En 2010, le Comité recommandait entre autres que « (...) les recommandations que le Comité a adoptées (...) soient largement diffusées dans toutes les langues officielles de l'État partie auprès du public en général, des organisations de la société civile, des groupements de jeunesse, des médias et autres groupes professionnels et des enfants en vue de susciter un débat et de faire connaître la Convention, ses protocoles facultatifs, sa mise en œuvre et son suivi. » (Recommandation nº 86)

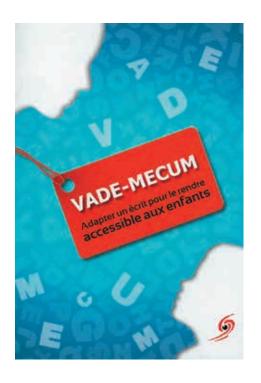
ce compris les éléments non strictement linguistiques), quel que soit le type de support (écrit, visuel, etc.). Le projet de recherche prévoyait également que cette synthèse débouche sur la rédaction d'un vade-mecum pratique à destination des personnes soucieuses de rendre leur production (rapport, document, messages, etc.) accessible aux enfants. Cet outil 4 se présente sous la forme d'un guide pratique divisé en deux parties :

 la première partie reprend une série de recommandations en trois temps, relatives à la manière de procéder dans les projets d'adaptation : le temps du projet, le temps de la rédaction et enfin, le temps de sa mise à l'essai. Des outils spécifiques (une grille d'analyse et un guide de conversation métacognitive) sont également proposés en annexe du document;

 la seconde partie consiste en un exposé des critères orientés vers une certaine simplification de texte au niveau de ses caractéristiques linguistiques (choix des mots, organisation des informations...). Des exemples concrets accompagnent les recommandations afin de les rendre les plus claires possible.

Pour des sites d'information 'childfriendly'

Dans le prolongement direct du Vade-mecum, l'OEJAJ a commandité en 2013 une étude relative à l'adaptation et l'élaboration de sites internet institutionnels à destination des enfants. Ce projet s'inscrivait dans le cadre du plan



d'action pour les droits de l'enfant 2011-2014. L'objectif de la recherche réalisée par le Centre d'étude de la Communication et le Groupe de Recherche en Médiation des Savoirs de l'UCL était de mettre en évidence les critères propres à la rédaction de sites web d'information à destination des enfants de 9 à 18 ans. Pour ce faire, trois étapes méthodologiques ont été retenues :

- l'analyse et la sélection de sites internet sur base des critères du Vade-mecum 'Adapter un écrit pour le rendre accessible aux enfants';
- -l'identification des facteurs ergonomiques

Ne pas vouloir 'faire jeune'

« Nous pouvons constater que sur internet actuellement, de nombreuses ressources se présentant comme pensées pour les jeunes et composées avec grand soin peinent en réalité à aider les jeunes publics à s'approprier les contenus complexes qu'elles proposent. En effet, colorer son site internet, édulcorer ses propos, essayer d'entrer en relation avec les jeunes en voulant 'faire jeune' et parler leur langage, proposer de très courts textes pour éviter d'ennuyer le jeune et apposer

différentes zones cliquables qui rendraient plus ludique la navigation, multiplier les musiques et les vidéos n'aident pas les enfants et les adolescents en recherche d'information.

Les critères cités par les jeunes se rapprochent en fait de critères plébiscités par les adultes : le confort graphique de la consultation, le rapport à l'information demandée, la quantité d'informations ou de textes disponibles, la disposition du texte, etc. »

(Extrait du rapport de recherche) 5



- 3 http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5390
- 4 Ibidem.
- 5_ Le rapport de recherche ainsi que le vade-mecum sont disponibles à l'adresse : www.oejaj.cfwb.be (Promouvoir le bien-être et les droits des enfants/ Des publications conçues pour les enfants).

liés à l'usage des sites par des enfants et des jeunes. L'équipe de recherche a procédé, d'une part, à un état de la littérature scientifique consacrée aux pratiques informationnelles des jeunes sur le web et d'autre part a élaboré et procédé à la passation d'un 'test utilisateur'

- à partir de situations concrètes de recherche d'information ;
- la rédaction d'un guide pratique à destination des gestionnaires de sites internet institutionnels. Ce guide pratique prend en compte les contraintes budgétaires liées à

l'adaptation d'un site existant en proposant une gradation dans l'adaptation des sites en fonction des moyens disponibles et en priorisant les démarches à rencontrer pour rendre les sites accessibles aux enfants.

DONNÉES

Indicateurs de bien-être des enfants et des jeunes : soutenir une vision globale et intégrée de l'enfance et de la jeunesse

Lorise Moreau, chargée de recherches OEJAJ

S'intéresser à la définition et à la mesure du bien-être chez les enfants et les jeunes permet d'avoir une vision globale et intégrée de leur vécu, s'opposant ainsi à la fragmentation des politiques qui les concernent. L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) souhaite promouvoir cette vision et soutenir la parole des enfants et des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Présenter une vision globale et intégrée des politiques d'enfance et de jeunesse est un des buts de l'Observatoire. À cette fin, un *Mémento de l'Enfance et de la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles* est publié annuellement depuis 2002. Plusieurs versions se sont succédées, aboutissant aujourd'hui à l'alternance de deux variantes, l'une sur le bien-être, l'autre sur les conditions de vie. C'est la première qui fera ici l'objet de nos considérations.

Définir le bien-être à l'écoute des enfants et des jeunes

Ce travail de mise en récit de données chiffrées s'est appuyé sur des recherches portant sur la définition du bien-être par l'enfant et sur les facteurs l'influençant. Ces recherches opèrent un glissement en replaçant l'enfant au centre des préoccupations et en refusant l'apposition d'un point de vue adulte sur un vécu qui n'est pas le sien.

L'OEJAJ a donc délibérément pris le parti de placer le bien-être subjectif de l'enfant au centre de sa publication en y donnant une place fondamentale à la parole, au vécu et aux expériences des enfants et des jeunes. Il s'agit de s'efforcer de comprendre ce qu'ils nous disent et de déceler ce qui affecte ou renforce leur bienêtre. Finalement, il s'agit de reconnaître qu'ils ont leur propre regard, leur mot à dire, leurs points de vue pertinents sur ce qui fait qu'ils se sentent bien. Certains pourraient s'interroger sur la validité d'une mesure subjective, mais comme le mentionne le 10e bilan Innocent 1 : « La pauvreté des enfants n'englobe pas seulement le revenu ou l'accès aux variables d'une liste donnée. Ils peuvent souffrir d'un mangue d'amour et d'attention, de compétences et de disponibilité parentale, de relations sociales et de réseau communautaire, de services publics et de qualité environnementale. Il est donc nécessaire de continuer à développer des modes de suivi global du bien-être des enfants ».

Le terme même de 'bien-être' est utilisé à tout va et de nombreux articles ont tenté d'en décrire les composantes, plus que de le définir². Mais au final, ni sa définition, ni ce qui y contribue ne font consensus. En effet, il peut être mobilisé pour décrire la qualité de vie des individus — notion elle-même souvent mal délimitée — ou bien en être

un synonyme, il est parfois assimilé au bonheur ou encore à d'autres notions. Il est en général décrit comme un processus dynamique, tendu vers le futur et tournant autour de capacités à atteindre un but ou bien comme un équilibre entre différents types de ressources (psychologiques, sociales, physiques) et d'objectifs à atteindre³. Nombre d'études lient le bien-être avec d'autres travaux et concepts : travaux d'**Amartya Sen** sur la définition d'une vie bonne et sur les *capabilités* (possibilités effectives) à pouvoir atteindre cet idéal de vie, notions d'*empowerment*, de résilience, d'*agency*, etc.

À cela, il convient d'ajouter que, malgré l'abondance de recherches sur la définition et la mesure du bien-être chez les adultes, celles concernant les enfants sont bien moins nombreuses. Et régulièrement les schémas de compréhension des adultes sont appliqués aux enfants bien que des éléments prouvent qu'ils différent ⁴.

C'est pourquoi, en 2008, l'OEJAJ a commandité une recherche intitulée *Ce que les enfants entendent par bien-être*. Deux ans plus tard, en 2010, c'était le tour d'une recherche sur *Le vécu*

¹_ ADAMSON, P. (2012), Mesurer la pauvreté des enfants, Bilan Innocenti nº 10, Centre de recherche Innocenti, UNICEF, Florence, Italie

² DODGE, R., DALY, A.P., HUYTON, J, LALAGE D.S. (2012), "The challenge of defining wellbeing", International Journal of Wellbeing, vol. 2, n° 3, pp. 222-235, Auckland, Nouvelle-Zélande.

³_ SELWYN, J. (2015), Measuring Well-Being. A Literature Review, Hadley Centre for Adoption and Foster Care Studies, Coram Voice, Londres, Royaume-Uni.

⁴ Ihidem

des enfants dans la pauvreté d'être lancée. C'est donc logiquement qu'en 2012 il a été décidé d'axer la nouvelle version du *Mémento* sur le bien-être des enfants et des jeunes.

Pour structurer cette publication, l'Observatoire s'est appuyé sur les travaux de la Children's Society et de l'Université de York⁵. Ils fournissent non seulement un cadre méthodologique et de compréhension, permettant de mesurer et d'appréhender le bien-être des enfants et des jeunes, basé sur de nombreuses preuves empiriques récoltées directement auprès des 8-16 ans⁶ mais aussi un cadre d'analyse de leurs besoins et de leurs préoccupations, ainsi qu'un cadre stratégique transversal pour orienter les politiques publiques.

Grâce à la parole des enfants, les chercheurs ont établi la liste des dix domaines clés auxquels ceux-ci accordent le plus d'importance pour jouir de ce qu'ils estiment être une bonne vie. ⁷ Ces domaines ont été ensuite catégorisés en six priorités illustrées par le schéma ci-contre.

Fragmentation des politiques versus globalité de l'individu

Du point de vue de l'action publique, s'appuyer ainsi sur la mesure du bien-être permet de capter les effets diffus des actions et d'ancrer les politiques publiques dans une vision globale et intégrée de l'enfance et de la jeunesse. C'est aussi une vision qui réfute le morcellement de la vie de l'enfant, face à des politiques trop souvent fragmentées. Soutenir cette vision, c'est appuyer l'idée qu'une action publique peut avoir de multiples répercussions dans la vie d'une personne, c'est plaider pour plus de cohérence, plus de transversalité et de coordination, horizontales ou verticales, dans la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Les enjeux autour de la prise en compte et de la mesure du bien-être des enfants et des jeunes sont nombreux, qu'il s'agisse de sa définition globale et celle de ses dimensions, de la place laissée à la parole des jeunes, des techniques de collecte et d'élaboration d'indicateurs ou encore de l'analyse de ses déterminants. Aujourd'hui, il faut y ajouter la mesure de l'impact des politiques et actions publiques

sur le bien-être et l'introduction de l'utilisation

d'approches basées sur les droits des enfants

Les six priorités du bien-être de l'enfant



Adapté du rapport de la Children's Society, Promoting positive well-being for children, A report for decision-makers in parliament, central government and local areas, 2012

pour monitorer le bien-être des enfants et des jeunes⁸. Tout un programme!

Bien-être des enfants et des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles : quelques résultats

En Fédération Wallonie-Bruxelles, presque 9 enfants de 11 ans sur 10 et un peu plus de 8 jeunes de 15 ans sur 10 déclarent se sentir bien (HBSC, 2010).

Il existe une grande variabilité selon les caractéristiques sociodémographiques (genre, âge, structure de la famille, niveau de vie), mais celles-ci n'expliquent qu'une part du sentiment de bien-être. En effet, ce sentiment a une nature éminemment dynamique et de nombreux enfants passent par des moments plus ardus.

Avoir des relations positives avec la famille et les amis

La qualité et la stabilité des relations familiales et amicales sont l'élément essentiel de cette priorité. Il est frappant de constater que la structure de la famille joue peu sur le bien-être quand la stabilité est prise en compte.

La participation des enfants aux décisions, le fait d'avoir son mot à dire dans la famille, en particulier dans les décisions les touchant directement, est un autre facteur de première importance.

Enfin, pour les jeunes, passer du temps avec leur

famille et leurs amis, avoir des amis en suffisance font aussi partie des éléments favorisant leur bien- être, l'isolement social menant souvent à un faible niveau de bien- être, en particulier à l'adolescence. Le chiffre: en Fédération Wallonie-Bruxelles à 17-18 ans, moins de 3 filles sur 10 trouvent la discussion avec leur père facile (HBSC, 2010). Mots d'enfant: « Qu'on compte pour les autres mais aussi que les autres comptent pour moi. Je suis bien si c'est important dans les deux sens. Les copines me rassurent, me réconcilient quand je pleure. C'est important d'avoir sa meilleure amie près de soi quand on pleure. »

Avoir une perception positive de soi et une identité respectée

Avoir une vision positive de soi se décline essentiellement en deux grands éléments : d'une part l'apparence et d'autre part le fait d'être respecté par les adultes et les autres enfants. D'un côté, l'apparence se compose du look et du physique. Une apparence en dehors des normes socialement admises peut éventuellement donner lieu à des brimades, influençant négativement le bien-être.

D'un autre côté, le fait d'être respecté et valorisé passe par l'impression d'être traité de manière juste, la sensation d'être écouté et que ses opinions sont prises au sérieux.

Le chiffre : en Fédération Wallonie-Bruxelles,

- 5. Voir notamment Promoting positive wellbeing for children. A report for decision-makers in parliament, central government and local areas (2012) et The Good Childhood Report 2012. A review of our children's wellbeing (2012).
- 6 Depuis 2005, la Children's Society et l'Université de York ont développé un programme pour mieux appréhender le sens que donnent les enfants au bien-être. Pour atteindre ce but, près de 50 000 jeunes de 8 à 16 ans ont été interrogés lors de focus groups ou au travers d'enquêtes.
- Z. Relations avec la famille, relations avec les amis, utilisation du temps, santé, futur, logement / quartier, argent et possession de biens, école, apparence et quantité de choix dans la vie.
- 8_ KENNAN, D., KEENAGHAN, C., O'CONNOR, U., KINLEN, L., Mc CORD, J. (2011), A Rights-Based Approach to Monitoring Children and Young People's Well-Being, The Children and Youth Programme, UNESCO, Paris, France.

à 17-18 ans, 6 filles sur 10 et 3 garçons sur 10 ont moyennement ou pas confiance en eux (HBSC, 2010).

Mots d'enfant : « Avec mes amis aussi quand on fait un match de football comme ça dans le quartier et bien celui qui gagne, il gagne le respect. On est fairplay, mais même si on gagne le respect il ne faut pas quand même déconner, il y a aussi des limites. [...] Et pour qu'on te respecte, il faut être gentil avec tout le monde. Après un match, on a toujours le sourire que ce soit une défaite ou une victoire. »

Activités et emploi du temps : avoir les opportunités de participer à des activités épanouissantes

Disposer des opportunités de participer à des activités épanouissantes passe tout d'abord par l'accès — géographique et financier — à des activités et à des loisirs, mais aussi, tout simplement, à des espaces extérieurs.

Le second aspect essentiel de cette priorité concerne le choix et l'autonomie dont disposent les jeunes quant à leurs activités et loisirs.

Les jeunes déclarent en effet un plus haut niveau de bien-être quand ils prennent part aux décisions sur leur usage du temps et qu'ils considèrent avoir un emploi du temps équilibré entre les différentes sphères de leur vie : famille, amis, temps pour soi, pour être actif, devoirs, aide aux tâches ménagères, etc.

Le chiffre: en Belgique, plus de 1 enfant sur 4 vivant dans un ménage à risque de pauvreté n'a pas d'activités de loisirs régulières (Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, 2009). Mots d'enfant: « Si je dois choisir entre jouer au foot en vrai ou avec une télécommande, je préfère jouer en vrai, c'est plus aventureux. »

Environnement de vie : disposer d'un logement et d'un environnement sécurisant

Il faut ici distinguer plusieurs niveaux :

- le quartier : des facilités (services, loisirs, aménagements) accessibles, géographiquement et financièrement, et adaptées aux enfants et aux jeunes;
- le logement : un logement de qualité (luminosité, salubrité, etc.) où l'enfant peut disposer d'une intimité suffisante (chambre individuelle);
- -l'école : une école avec des aménagements adaptés (espace de repas, cour de récréation, classes agréables, WC propres, etc.), où se sentir en sécurité dans et hors de l'établissement scolaire.



Les notions de sécurité et de stabilité (du logement, familiale et scolaire) traversent ces différents niveaux. L'instabilité est en effet liée à un environnement insécurisant, mais elle peut être contrebalancée par la qualité des relations ou l'implication des parents dans la vie de leur enfant. Le chiffre : en Fédération Wallonie-Bruxelles. 1 enfant sur 4 du 1er degré secondaire a connu un changement familial ou de domicile lors de l'année écoulée (Qualité de la vie à l'école, 2008). Mots d'enfant : « J'aime bien être seule dans ma chambre. J'ai mis une pancarte 'chien méchant' sur la porte, mais ce n'est pas respecté par les autres. Dans ma chambre, j'aime chanter, danser, faire des cumulets sur mon lit ou regarder la télévision. »

Argent et biens de consommation : disposer de ce qui est nécessaire en suffisance

Concernant l'argent et les biens, l'important pour les jeunes est d'en avoir en suffisance, ni plus, ni moins, d'être en adéquation avec leur milieu de vie. Le fait de posséder une certaine autonomie financière, notamment via l'argent de poche (en même quantité que les amis), est essentiel pour les jeunes, car il permet de participer aux mêmes activités que les amis et d'expérimenter un espace de liberté de choix.

Les revenus du ménage sont un autre facteur de bien-être, mais ce qui est déterminant, c'est tout d'abord la stabilité financière et l'absence d'expérience directe de la déprivation matérielle par le jeune ou l'enfant.

Le chiffre : en Wallonie, près de 2 enfants sur 10 vivant dans des ménages à risque de pauvreté ne peuvent pas avoir de vêtements neufs pour des raisons financières (SILC, 2009).

Mots d'enfant : « Quand on est homme
d'affaires, on se sent bien seulement si on a des
amis et qu'on a donné de l'argent à ses parents,
car c'est grâce à eux qu'on réussit. »

Disposer des conditions pour apprendre et se développer

Disposer des conditions pour apprendre et se développer passe en premier lieu par le fait de jouir d'une bonne santé, garantie d'un développement physique harmonieux.

Viennent ensuite le développement cognitif et émotionnel, favorisé par le libre accès au jeu dès le plus jeune âge, le fait de bénéficier d'une éducation, d'une instruction et d'un accueil de qualité.

Enfin, les conditions matérielles et relationnelles à l'école, dans les différents lieux d'accueil de l'enfance et à la maison viennent compléter la liste des éléments essentiels de cette priorité.

Le chiffre: presque 3 enfants sur 20 du 1er degré de l'enseignement secondaire ne se sentent pas bien à l'école (Qualité de vie à l'école, 2008).

Mots d'enfant: « [Si j'étais] milliardaire, [...] j'achèterais une école, une école n'importe laquelle, n'importe comment et j'inviterais mes amis pour tout casser à l'intérieur avec mes copains. Après, je vais me sentir défoulé, fatigué. Je donnerais aussi de l'argent et des maisons à ceux qui sont pauvres. »

Les mots d'enfants sont tirés des recherches de l'OEJAJ *Ce qu'entendent les enfants par bien-être* (2008) et *Le vécu des enfants dans la pauvreté* (2010).



ÉDITORIAL

- L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse : produire des connaissances utiles pour l'action, par Michel Vandekeere
- Approches communes de l'enfance et de la promotion de la santé, par Chantal Vandoome

INITIATIVES

- Le plan d'action national en faveur des droits de l'enfant : quand évaluation rime avec participation, par Pierre-Yves Rosset
- Quels groupes pour quels jeunes ?, par Anne-Marie Dieu

RÉFLEXIONS

10 Les promesses de la transversalité, par *Michel Vandekeere*

LOCALE

11 Clés pour une politique d'enfance et de jeunesse au niveau local, par Anne-Marie Dieu

OUTILS

- 13 Qui a peur de la participation des enfants et des jeunes ?, par Michel Vandekeere
- 15 Pour une information adaptée aux enfants, par *Dominique Rossion*

DONNÉES

17 Indicateurs de bien-être des enfants et des jeunes : soutenir une vision globale et intégrée de le l'enfance et de la jeunesse, par Lorise Moreau



EN PROMOTION DE LA SANTÉ DEPUIS 1978









Avec le soutien financier de la Wallonie



La **solidarité** c'est bon pour la santé





Imprimé sur papier blanchi sans chlore Emballage recyclable.





Mensuel (11 numéros par an, ne paraît pas en août).

Abonnement: gratuit pour la Belgique. Pour l'étranger, nous contacter.

Réalisation et diffusion : Alliance nationale des mutualités chrétiennes, dans le cadre de la Cellule de Coordination intermutualiste ANMC-UNMS.

Coordination de ce numéro : Julie De Wilde (OEJAJ) Ont collaboré à ce numéro : Anne-Marie Dieu, Lorise Moreau, Pierre-Yves Rosset, Dominique Rossion, Michel Vandekeere, Chantal Vandoorne.

Rédacteur en chef: Christian De Bock (02 246 48 50,

christian.debock@mc.be).

Secrétariat de rédaction : Christian De Bock

Journaliste: Carole Feulien (carolefeulien@gmail.com).

Relectures: Danielle Beeldens, Carole Feulien. Recherches iconographiques: Danielle Beeldens. Site internet: Octopus (design et développement),

Carole Feulien (animation). Réseaux sociaux : Carole Feulien. Lettre d'information : Carole Feulien.

Contact abonnés: Christian De Bock (02 246 48 50,

christian.debock@mc.be).

Comité stratégique: Gaëtan Absil, Hervé Avalosse, Pierre Baldewyns, Martine Bantuelle, Luc Berghmans, Christian De Bock, Alain Deccache, Martin de Duve, Damien Favresse, Carole Feulien, Sophie Fiévet, Fabienne Henry, Pascale Jonckheer, Sarah Lefèvre, Denis Mannaerts. Vladimir Martens. Marie-Noëlle Paris. Marianne Prévost, Karin Rondia, Bernadette Taeymans, Patrick Trefois

Comité opérationnel : Christian De Bock, Carole Feulien, Julien Nève, Tatiana Pereira, Thierry Poucet.

Éditeur responsable : Jean Hermesse, chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. Maquette et mise en page: Muriel Logist.

Impression: Impaprint.

Tirage: 1400 exemplaires. Diffusion: 1200 exemplaires. Diffusion électronique: 1500 exemplaires.

ISSN: 0776 - 2623.

Les articles publiés par Éducation Santé n'engagent que leurs auteurs. Les articles non signés sont de la rédaction.

La revue n'accepte pas de publicité.

Les textes parus dans Éducation Santé peuvent être reproduits après accord préalable de la revue et moyennant mention de la source.

Pour tous renseignements complémentaires :

Éducation Santé ANMC, chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. ou Éducation Santé, c/o Centre d'Éducation du Patient, rue du Lombard 8, 5000 Namur.

Internet: www.educationsante.be. Courriel: education.sante@mc.be.

Pour découvrir les outils francophones en promotion de la santé : www.pipsa.be

Les textes de ce numéro sont disponibles

sur notre site www.educationsante.be.

Notre site adhère à la plate-forme www.promosante.net.